

**ROYAUME DU MAROC
COUR DES COMPTES**



CAHIER DES PRESCRIPTION SPECIALES

APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°15/2025

RELATIF A :

**L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LE COMPTE DES
JURIDICTIONS FINANCIERES EN LOT UNIQUE**



Marché passé par appel d'offres ouvert international sur offre des prix en application du premier alinéa du paragraphe 1 et l'alinéa b) du paragraphe 3 du 1) de l'article 19 et paragraphe 1 de l'article 20 et du b) du paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

ENTRE :

Madame le Premier Président de la Cour des comptes ou son délégué, désignée ci-après par le terme « **Administration** » ou « **Maître d'ouvrage** »,

D'UNE PART,

ET

1. Cas de personne morale :

.....
Agissant pour le nom et pour le compte de :

.....
Au capital de :

.....
Adresse du siège sociale de la Sté :

.....
Inscrit au registre de commerce S/N° :

.....
Affilié à la CNSS sous n° :

.....
Patente sous n° :

.....
Titulaire du compte bancaire RIB n° :

.....
Et faisant élection de domicile à :

.....
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Désigné ci-après par le terme « **Titulaire** » ou « **entrepreneur** » ou « **prestataire** »

2. Cas de personne physique :

Mr.

Agissant en son nom et pour son propre compte.

Registre de commerce de sous le n°

Patente n° Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au



Compte bancaire.....
Ouvert auprès de.....
Désigné ci-après par le terme « Titulaire » ou « entrepreneur » ou « prestataire »

3. Cas d'un groupement :

Les membres du groupement constitué aux termes de la convention.....
(Les références de la convention) soussigné :

Membre 1

M.....qualité.....
Agissant au nom et pour le compte de.....
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social.....
Patente n°.....
Registre de commerce de.....Sous le n°.....
Affilié à la CNSS sous n°.....
Faisant élection de domicile au.....
Compte bancaire (RIB 24 positions)
Ouvert auprès de.....

Membre 2 :.....

(Servir les renseignements le concernant)

Membre n :.....

Nous nous engageons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant
M..... (Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et
coordonnateur de l'exécution des prestations.
Compte bancaire ouvert à
Au nom de
Sous le n° (RIB sur 24 positions)

D'AUTRE PART,

Désigné ci-après par le terme « **Titulaire** » ou « **entrepreneur** » ou « **prestataire** »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

CHAPITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES	5
ARTICLE N° 1 :OBJET DU MARCHÉ.....	5
ARTICLE N° 2 :CONSISTANCE DES FOURNITURES.....	5
ARTICLE N° 3 :MAÎTRE D'OUVRAGE.....	5
ARTICLE N° 4 :PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ - DOCUMENTS GÉNÉRAUX.....	5
ARTICLE N° 5 : REFERENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS	6
ARTICLE N° 6 : LIEU D'EXECUTION	7
ARTICLE N° 7 : DELAI D'EXECUTION.....	7
ARTICLE N° 8 : NATURE ET CARACTÈRES DES PRIX.....	8
ARTICLE N° 9 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF – RETENU DE GARANTIE	8
ARTICLE N° 10 : ASSURANCE	8
ARTICLE N° 11 : MODALITÉS ET CONDITIONS DE LIVRAISON	8
ARTICLE N° 12 : CONFIDENTIALITÉ.....	9
ARTICLE N° 13 : OBLIGATION DU TITULAIRE	10
ARTICLE N° 14 : MODALITÉS DE RÉGLEMENT ET DE PAIEMENT.....	10
ARTICLE N° 15 : RÉCEPTION PROVISOIRE.....	10
ARTICLE N° 16 : RÉCEPTION DÉFINITIVE	11
ARTICLE N° 17 : PÉNALITÉ POUR RETARD	11
ARTICLE N° 18 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION	11
ARTICLE N° 19 : OCTROI D'AVANCE	12
ARTICLE N° 20 : VALIDITÉ DU MARCHÉ ET DÉLAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION.....	12
ARTICLE N° 21 : SOUS-TRAITANCE.....	12
ARTICLE N° 22 : NANTISSEMENT.....	13
ARTICLE N° 23 : CONTESTATIONS – LITIGES.....	13
ARTICLE N° 24 : CONDITIONS DE RÉSILIATION.....	14
ARTICLE N° 25 : INSTRUCTIONS - LETTRES – DOCUMENTS.....	14
ARTICLE N° 26 : CAS DE FORCE MAJEUR.....	15
ARTICLE N° 27 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	15
CHAPITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS	16
CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX A.O.O.J N° : 15-2025	22



CHAPITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

ARTICLE N° 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet « L'acquisition de fournitures de bureau pour le compte des juridictions financières en lot unique ».

ARTICLE N° 2 : CONSISTANCE DES FOURNITURES

Les prestations à exécuter au titre du présent marché en lot unique consistent en l'acquisition de fournitures de bureau destinées aux juridictions financières.

L'acquisition de fournitures objet du présent appel d'offres, et leurs descriptions techniques, sont détaillées tels que figurant au bordereau des prix-détail estimatif.

ARTICLE N° 3 : MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est la Cour des Comptes, représentée par Madame le Premier Président ou son délégué.

ARTICLE N° 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ - DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Les obligations de l'entrepreneur pour l'exécution des prestations, objet du marché résultent de l'ensemble des documents suivants :

a) PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces contractuelles constituant le marché seront par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales (C.P.S.),
- 3- Le bordereau des prix-détail estimatif,
- 4- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'état (C.C.A.G -T) approuvé par le décret 2-14-394 du 13 mai 2016.



En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière telle que décrite dans l'article 30 du décret précité n° 2-22-431, et en tenant compte des stipulations de l'article 2 du CCAG-T, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

b) PIECES CONTRACTUELLES POSTERIEURES A LA CONCLUSION DU MARCHE

Conformément à l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés des travaux (CCAG-T), les pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché comprennent :

- Les ordres de service ;
- Les avenants éventuels ;
- La décision prévue à l'article 57 du (CCAG-T), le cas échéant.

ARTICLE N°5 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET PARTICULIERS

- 1- La loi n° 62-99 du 13 juin 2002 formant Code des Juridictions financières telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- 2- Le décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété ;
- 3- Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics ;
- 4- Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1689-23 du 14 hija 1444 (3 juillet 2023) pris pour l'application de l'article 153 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux exécutés pour le compte de l'Etat (C.C.A.G-T) approuvé par le décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) ;
- 6- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique tel qu'il a été modifié par le dahir n° 1-76-629 du 25 chaoual 1397 (09 octobre 1977) et complété par le décret royal n° 2-79-512 du 26 jourmada II 1400 (12 mai 1980) ;
- 7- Le dahir n° 1-02-25 du 19 moharrem 1423 portant promulgation de la loi n° 61-99 relative



- à la responsabilité des ordonnateurs, des contrôleurs et des comptables publics ;
- 8- Le décret n° 2-07-1235 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat ;
 - 9- Le dahir n° 1-03-194 du 14 rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail ;
 - 10- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant homologation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
 - 11- Le dahir n° 1-56-211 du 8 jourmada I 1376 (11 décembre 1956) relatif aux garanties pécuniaires exigées des soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics ;
 - 12- La circulaire n° 72/CAB du 26 novembre 1992 d'application du dahir n° 1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics ;
 - 13- Le décret n° 2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat tel qu'il a été modifié et complété ;
 - 14- Les dahirs de 25 juin 1927 tel qu'il a été modifié et complété et de 29 décembre 2014 portant application de la loi n° 18-12 relatif à la réparation des accidents du travail ;
 - 15- L'arrêté n° 305-24 du 7 Février 2024 portant modification du seuil des marchés dont le délai de publicité est porté à 40 jours au moins ;
 - 16- La circulaire n° 15/2020 du 21 moharrem 1442 (10 septembre 2020) concernant l'activation de la préférence nationale et l'encouragement des produits marocains dans le cadre des marchés publics ;
 - 17- Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché.

ARTICLE N° 6 : LIEU D'EXECUTION

La livraison des prestations objet du présent marché sera effectué dans les locaux de magasinage dédiés au niveau du siège de la Cour des Comptes à Rabat **-Division logistique-** sis à Zankat ETTOUTE, SECTEUR 10, Hay RYAD-Rabat.

ARTICLE N° 7 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution global du marché est de **soixante (60) jours**. Ce délai commence à courir le lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du marché.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de notifier des ordres de service d'arrêt et de reprise de livraison quand il juge que c'est nécessaire.



Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

ARTICLE N° 8: NATURE ET CARACTERES DES PRIX

Le marché qui fera suite au présent appel d'offres, est un marché à prix **unitaire**.

Les prix du présent marché sont établis en dirhams marocains, **fermes et non révisables**. Ils comprennent le bénéfice ainsi que tous droits, impôts, taxes, frais, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation objet du marché. Toutefois, et conformément à l'article 15 du décret n° 2-22-431 du 15 (8 mars 2023) si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) est modifié postérieurement à la date de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°9 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF – RETENU DE GARANTIE

Le cautionnement définitif est fixé à trois pourcent (3%) du montant du marché arrondi à la dizaine supérieure, qui doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Le soumissionnaire aura la possibilité de substituer au dépôt du cautionnement, une caution bancaire établie par une banque agréée.

Par dérogation à l'article 16 du C.C.A.G.T, il n'est pas prévu de retenue de garantie au titre du présent marché.

ARTICLE N° 10 : ASSURANCE

Conformément aux stipulations de l'article 25 du CCAG-T, Le titulaire du marché doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement des prestations, les originaux des attestations des polices d'assurances qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché.

ARTICLE N°11 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

La livraison des fournitures objet du présent marché devra être réalisée par les moyens humains et de manutention propres du titulaire du marché aux locaux de magasinage dédiés au niveau du siège de la Cour des Comptes à Rabat.

Les fournitures livrées par le fournisseur doivent être accompagnées d'un bulletin de livraison établi en 3 d'exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison ;
2. La référence au marché ;



3. L'identification du fournisseur ;

4. L'identification des fournitures livrées (N° de l'article, désignation, marque et caractéristique des fournitures, quantités livrées).

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage. Le fournisseur s'engage à préparer la logistique et main d'œuvre nécessaire pour acheminer les articles au local dédié à les accueillir.

Avant toute livraison de fournitures, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis écrit ou tout autre moyen de communication d'au moins un jour au maître d'ouvrage.

La livraison des fournitures se déroulera au siège de la Cour des Comptes -**Division logistique**- sis à **Zankat ETTOUTE, SECTEUR 10, Hay RYAD-Rabat**. Elle est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et du fournisseur.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les fournitures indiquées dans le marché ou entre les échantillons et celles effectivement livrées, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou le cas échéant, pourvoir au remplacement des fournitures non-conformes.

Le retard engendré par le remplacement des fournitures jugées non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

Après remplacement des fournitures refusées, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

N.B :

Le titulaire du marché est responsable des pertes, avaries ou détériorations survenues pendant le transport jusqu'à la réception effective par le maître d'ouvrage dans le local précité.

ARTICLE N°12 : CONFIDENTIALITE

Le titulaire et son personnel s'engagent à tenir pour strictement confidentiel les documents et information de quelque nature qu'ils soient dont ils pourraient disposer dans l'exécution du marché et à ne pas les divulguer ni pendant ni après l'achèvement des prestations du marché.



ARTICLE N°13 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Dans le cadre de l'exécution du marché, le titulaire s'engage à :

- Fournir les articles objet dudit marché à l'état neuf, de premier choix, dans leur emballage d'origine et garantir leur authenticité ;
- Exécuter les prestations dans les règles de l'art selon les normes professionnelles standards pratiquées ;
- Respecter les lois et les règlements en vigueur au Maroc ;
- Fournir les outils, les supports et tous les documents nécessaires à la bonne marche de la réalisation des prestations ;
- Prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter les dommages aux équipements existants ;
- Réparer à ses frais tous les dommages aux plates-formes, bâtiment, équipements ou tout autre bien de la Cour des Comptes que ses employés auront causés pendant la durée de réalisation ;
- Le prestataire devra garantir le bon fonctionnement et l'intégration de toutes les fournitures livrées.

ARTICLE N°14 : MODALITES DE REGLEMENT ET DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues au titulaire sera effectué conformément à la réglementation en vigueur et interviendra après réception provisoire et définitive et sur présentation de la facture en 3 exemplaires.

Le règlement sera effectué en application des prix du bordereau des **prix-détail** estimatif aux quantités réellement exécutées.

Le règlement des montants sera effectué, sur la base de la présentation de la facture et après déclaration de la réception provisoire et définitive, par virement au compte courant postal ou bancaire figurant sur l'acte d'engagement du titulaire.

ARTICLE N°15 : RECEPTION PROVISOIRE

Avant toute livraison, le fournisseur devra inviter l'administration à contrôler la conformité des articles à tous les points de vue avec les spécifications du marché et les échantillons déposés par lui.



A la livraison des fournitures objet du marché, et lorsque les essais et tests sont satisfaisants, il sera procédé à la réception provisoire par une commission désignée par le maître d'ouvrage à cet effet. Le délai que se réserve le maître d'ouvrage pour effectuer les essais et tests cités ne sont pas compté dans le délai d'exécution du marché.

Si les essais s'avèrent non satisfaisants, le maître d'ouvrage avisera par écrit le titulaire du marché. Celui-ci devra apporter les correctifs nécessaires dans un délai maximum de deux (2) jours. Si les correctifs n'aboutissent pas après ce délai, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'user de tous les moyens nécessaires pour préserver ses intérêts.

ARTICLE N°16 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception provisoire vaut réception définitive.

ARTICLE N°17 : PENALITE POUR RETARD

Dans le cas où le titulaire du marché ne termine pas la livraison à la date fixée, il sera appliqué suivant les dispositions de CCAG-T, une pénalité de 1/1000 (un pour mille) du montant initial du marché (y compris éventuellement les avenants) par jour calendaire de retard. Le montant des pénalités est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°18 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le titulaire ne doit pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et lors des étapes de son exécution.



Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du marché.

ARTICLE N°19 : OCTROI D'AVANCE

Conformément au décret n°2.14.272 du 14 Mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics, il n'est pas prévu d'octroi d'avance dans le cadre du présent marché.

ARTICLE N°20 : VALIDITE DU MARCHE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après notification de son approbation par **Le Premier Président de la Cour des comptes ou son Délégué**.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement d'exécution. Cette approbation sera notifiée dans un délai maximum de 60 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Avant l'expiration de ce délai, le maître d'ouvrage peut demander aux concurrents une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe.

Lorsque le délai de validité des offres est prorogé conformément aux dispositions de l'article 36 du décret précité, le délai de notification de l'approbation cité ci-dessus est prorogé d'une période supplémentaire qui ne peut dépasser la période de prorogation de validité des offres fixée par le maître d'ouvrage et acceptée par les concurrents.

ARTICLE N° 21 : SOUS-TRAITANCE

L'entrepreneur doit notifier l'Administration pour toute sous-traitance d'une ou plusieurs natures d'ouvrages la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du décret n°2-22- 431 précité.

La sous-traitance ne peut ni dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché, ni porter sur le corps d'état principal du marché.

Le titulaire du marché demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant



du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

ARTICLE N° 22 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions du dahir du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) relatif au nantissement des marchés publics. Etant précisé que :

- 1) La liquidation des sommes dues par l'administration en exécution du présent marché sera opérée par le Premier Président de la Cour des comptes ou son délégué.
- 2) Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemments ou subrogations, les renseignements, est le Premier président de la Cour des comptes ou son délégué.
- 3) Les paiements prévus au présent marché seront effectués par l'agent comptable détaché auprès de la Cour des comptes, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

En cas de nantissement du marché, le maître d'ouvrage délivre sans frais, à l'attributaire, sur sa demande et contre récépissé un exemplaire spécial du marché portant la mention « exemplaire » et destiné à former titre conformément aux dispositions du dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) relatif au nantissement des marchés publics.

- 4) Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent CPS ainsi que de « l'exemplaire unique » remis au fournisseur sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE N° 23 : CONTESTATIONS – LITIGES

En cas de difficultés survenues entre le maître d'ouvrage et le titulaire au cours de l'exécution du marché, il sera fait application des dispositions des articles 81, 82, 83 et 84 du C.C.A.G.-T précité.

En cas de désaccord, les litiges entre le maître d'ouvrage et le titulaire sont soumis au tribunal administratif de Rabat.



ARTICLE N°24 : CONDITIONS DE RESILIATION

Les conditions de résiliation se feront conformément aux stipulations de l'article 152 du décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et celles prévues par le CCAG-T notamment ses articles 69 et 79 et 80.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison des fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été révélées à la charge du titulaire, le Premier Président, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont le titulaire est passible, peut par décision motivée, prise après avis de la Commission des Marchés, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés de la Cour des comptes.

ARTICLE N° 25 : INSTRUCTIONS - LETTRES – DOCUMENTS

L'entrepreneur se conformera strictement aux ordres de services, lettres et instructions, qui lui seront adressés par l'Administration.

Il sera tenu de provoquer lui-même les instructions écrites ou figurées qui pourraient lui manquer. Dans ces conditions, il ne pourra jamais se prévaloir du manque de renseignements pour une exécution contraire à la volonté de l'Administration ou pour justifier un retard dans l'exécution des prestations.

Toutes les notifications lui seront faites à l'adresse indiquée dans le présent cahier des prescriptions spéciales.

Il sera tenu d'adresser toutes correspondances ou lettres recommandées concernant son marché à l'Administration.

L'entrepreneur est tenu de fournir à l'Administration et à sa demande tous les renseignements intéressants l'exécution des prestations objet du marché.



ARTICLE N° 26 : CAS DE FORCE MAJEUR

Conformément aux prescriptions de l'article 47 du CCAG-T, et en cas de survenance d'un événement de force majeure, le prestataire a droit à une augmentation raisonnable des délais d'exécution qui doit faire l'objet d'un avenant. Aucune indemnité ne peut être accordée au prestataire pour perte totale ou partielle de son matériel, les frais d'assurance de ce matériel étant réputés compris dans les prix du marché.

Les seuils des intempéries qui sont réputés constituer un événement de force majeure sont définis comme suit :

- La neige : 50 cm
- La pluie : 70 mm
- Le vent : 70 km/h
- Le séisme : 6 degrés sur l'échelle de Richter.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, il sera fait application des dispositions de l'article 47 du CCAG-T et toute législation en la matière en vigueur.

ARTICLE N°27 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le titulaire devra supporter les frais de timbres et d'enregistrement des différentes pièces du marché.



CHAPITRE II : DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

PRIX N°	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES
1	AGRAFEUSE A PINCE CLASSIQUE EN METAL ACCEPTE AGRAFES DE 24/6 ET 26/6, CAPACITE DE 30 FEUILLES DE PAPIER (80 G/M²) ET 50% D'EFFORT EN MOINS MARQUE DELI REF 0358 OU EQUIVALENT
2	ARRACHE AGRAFE BUREAU AVEC BOUTON DE VERROUILLAGE POUR LE MAINTENIR EN POSITION FERMEE.
3	RUBAN BLANCO CORRECTEUR 12 METRE MINIMUM x 5 MM
4	BLOC POSTIT CUBE 4 COULEURS 75x75 MM / 3"x3" 4x100 FEUILLES COULEURS FLUORESCENTES
5	BOBINE DE CERCLAGE EN POLYPROPYLÈNE EPAISSEUR : 0,50 MM LARGEUR : 12 MM LONGUEUR : 3000 M COULEUR : BLANC
6	BOITE D'ARCHIVE EN CARTON ONDULE NON ACIDE EPAISSEUR 3 MM AVEC COUVERCLE ET DEUX PAIRE DOUBLE ET DEUX EMPLACEMENTS POUR L'IDENTIFICATION DU CONTENU CONTENANT LE LOGO DE L'ADMINISTRATION EN 3 COULEURS ET UN TROU DE PREHENSION, LIVRER A PLAT ET CONDITIONNE PAR CERCLAGE EN LOT DE 25 PCS PAR PAQUET. DOS 120 MM FORMAT : 375*295 MM
7	BOITE D'ARCHIVE EN CARTON ONDULE NON ACIDE EPAISSEUR 3 MM AVEC COUVERCLE ET DEUX PAIRE DOUBLE ET DEUX EMPLACEMENTS POUR L'IDENTIFICATION DU CONTENU CONTENANT LE LOGO DE L'ADMINISTRATION EN 3 COULEURS ET UN TROU DE PREHENSION, LIVRER A PLAT ET CONDITIONNE PAR CERCLAGE EN LOT DE 25 PCS PAR PAQUET. DOS 80 MM FORMAT : 345*255 MM
8	BOITES D'ARCHIVES EN PLASTIQUE 32,5 X 24.5 DOS 04
9	BOITE EN CARTON FORT RECOUVERT EPAISSEUR 23/10 COULEUR BLEU EN SIMILI CUIR GAUFRE AU MOTIF COBRA DIMENSION : 345 *255 MM LARGEUR DU DOS : 120 MM FERMETURE : AVEC COUVERCLE RABATTABLE RENFORCE AVEC DEUX AIMANTS UN LOGO DE LA COUR DES COMPTES GOUFFRE EN DORE SUR LA PARTIE HAUTE PORTE-ETIQUETTE TRANSPARENT SOUDE A L'EXTERIEUR
10	BOITE EN CARTON FORT RECOUVERT EPAISSEUR 23/10 COULEUR GRIS CLAIR EN SIMILI CUIR GAUFRE AU MOTIF COBRA DIMENSION : 345 *255 MM LARGEUR DU DOS : 120 MM FERMETURE : AVEC COUVERCLE RABATTABLE RENFORCE AVEC DEUX AIMANTS UN LOGO DE LA COUR DES COMPTES GOUFFRE EN DORE SUR LA PARTIE HAUTE PORTE-ETIQUETTE TRANSPARENT SOUDE A L'EXTERIEUR
11	BOITE EN CARTON FORT RECOUVERT EPAISSEUR 23/10 COULEUR MARRON EN SIMILI CUIR GAUFRE AU MOTIF COBRA DIMENSION : 345 *255 MM LARGEUR DU DOS : 120 MM FERMETURE : AVEC COUVERCLE RABATTABLE RENFORCE AVEC DEUX AIMANTS UN LOGO DE LA COUR DES COMPTES GOUFFRE EN DORE SUR LA PARTIE HAUTE PORTE-ETIQUETTE TRANSPARENT SOUDE A L'EXTERIEUR



12	BONDE ELASTIQUE FORMAT (120X3 MM) SACHET DE 300 G
13	CALCULATRICE DE BUREAU 14 CHIFFRES ALIMENTATION SOLAIRE+PAR PILE FONCTION D'ARRONDI AUTOMATIQUE F, CUT, UP,5/4 MARQUEURS PAR DES VIRGULES CHAQUE 3 CHIFFRES MARQUE CASIO OU EQUIVALENT
14	CARTON D'EMBALLAGE DOUBLE CANNELURE LONGUEUR : 55 CM LARGEUR : 42 CM HAUTEUR : 32 CM ADAPTEE POUR LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE RESISTANTE A LA COMPRESSION VERTICALE
15	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET COLOP E 30
16	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET COLOP E 40
17	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET COLOP R40
18	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET TRODA 49/12
19	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET TRODA 49/13
20	CD-R 700 MB 52X AVEC POCHETTE EN PLASTIQUE SOLIDE
21	CHEMISE AVEC POCHETTES A DOS CARRE DE 4 CM EN CARTE LUSTRE FORT COULEUR BLEU ET IMPRESSION NOIR FORMAT OUVERT (53 X 33) CM FORMAT FERME (24.5 X 33) CM AVEC DEUX POCHETTE A SOUFFLET DE 2 CM EN FORMAT TRAPÈZE AVEC COIN COUPE FORMAT (26 X 23) CM, POSE DANS LA 2EME ET LA 3EME PAGE ET AVEC ELASTIQUE CROISEE ENFILE DANS LES 4 OUELLET NOIR
22	CHEMISE AVEC POCHETTES A DOS CARRE DE 4 CM EN CARTE LUSTRE FORT COULEUR JAUNE ET IMPRESSION NOIR FORMAT OUVERT (53 X 33) CM FORMAT FERME (24.5 X 33) CM AVEC DEUX POCHETTE A SOUFFLET DE 2 CM EN FORMAT TRAPÈZE AVEC COIN COUPE FORMAT (26 X 23) CM, POSE DANS LA 2EME ET LA 3EME PAGE ET AVEC ELASTIQUE CROISEE ENFILE DANS LES 4 OUELLET NOIR
23	CHEMISES BULLE DOUBLE BLANC 64G FT 21*31 CM FERMEE
24	CHEMISE BULLE SUR PAPIER TWILL 100 GRS CREME FT 24X32 CM FERMEE
25	CHEMISE CARTONNEE PELLICULAGE MAT AVEC IMPRESSION COULEUR 300 GRS 24X32 CM FERMEE
26	CHEMISE CARTONNEE SUR PAPIER TWILL 300 GRS CREME FT 24X32 CM FERMEE
27	CHEMISE IMPRESSION QUADRI SUR PAPIER MARTELE 300G FT.32X24 CM FERMEE
28	CHEMISES BULLE DOUBLE BLANC 64G FT 21*31 CM
29	CHEMISES BULLE DOUBLE ASSORTIS DE 5 COULEURS ROUGE - JAUNE - ORANGE - VERT - BLANC - BLEU 90 GRS 21*31 TEXTURE LISSE ET ECLATANTES
30	PAQUET DE 100 CHEMISES CARTONNEE 10 COULEURES ASSORTIES 24*32, TEXTURE LISSE ET RIGIDES MINIMUM 200 G
31	CHEVALET EN HETRE MASSIF DE QUALITE SUPERIEURE VERNIS EN MARRON FONCE, DE 265 CM DE HAUTEUR ET 122 CM DE LARGEUR, FOÇONNE EN : - BARRE CENTRALE MOBILE 1M DE LONGUEUR ET ET 10 CM DE LARGEUR - BARRES DE 27MM D'EPAISSEUR ET 70 MM DE LARGEUR
32	CISEAU DE BUREAU AVEC LAME EN INOX EPAISSEUR DE LA LAME 14 MM MINIMUM ET ANNEAUX EN RESINE ABS LONGUEUR DE CISEAUX 21 MM MARQUE DELI OU EQUIVALENT
33	TUBE DE COLLE STIC 21G DE MARQUE UHU OU EQUIVALENT



34	NUMEROTEUR 8 CHIFFRE AUTOMATIQUE MONTURE METALLIQUE ACIER - 8 MOLETTES - 4 MOLETTES DE DROITE REPETANT AUTOMATIQUEMENT 0, 1,2,3 et 4 FOIS MARQUE REINER OU EQUIVALENT
35	CORBEILLE A COURRIER METALLIQUE 3 ETAGES – CORBEILLE POUR DOCUMENTS AU FORMAT A4 AMOVIBLE – SOLIDE ET STABLE – DIMENSIONS : (LxHxI) : 345 X 265 X 290 MM – COULEUR : NOIR
36	STYLO CORRECTEUR "METAL TIP", BLANC CONTENU 10 ML OU 10 GR MINIMUM POINTE EN METAL.
37	CRAYONS GRAPHITES A PAPIER EN BOIS AVEC ENBOUT GOMME ET GRIFFE HEXAGONALE DE BONNE QUALITE MINE 2MM, HB DE MARQUE STAEDTLER OU EQUIVALENT
38	CUTTER AVEC LAME INOXYDABLE EPAISSEUR 18 MM MARQUE MAPED ZENOA OU EQUIVALENT
39	DEVIDOIR SCOTCH BUREAU AVEC SUPPORT ANTI-DERAPANT COULEUR UNI DIMENSION 114 x 45 x 59 MM
40	DISTRIBUTEUR DE TRAMBONNE MAGNETIQUE AVEC RESERVOIRE TRANSPARENT
41	DRAPEAU DU MAROC AVEC HAMPE EN BOIS DIM 120 CM DE LONGUEUR ET 1,5 CM DE DIAMETRE DRAPEAU 70 / 80 CM TISSU EN FIBRE SYNTHETIQUE SURJETE 200 GRS RESISTANT EFFET DOUX
42	DRAPEAU DU MAROC EN TISSU 100/150 CM TISSU EN FIBRE SYNTHETIQUE SURJETE 200 GRS RESISTANT EFFET DOUX
43	DRAPEAU DU MAROC EN TISSU 150/200 CM TISSU EN FIBRE SYNTHETIQUE SURJETE 200 GRS RESISTANT EFFET DOUX
44	DVD-R 4,7 GB DATA 1-13X SPEED AVEC POCHETTE EN PLASTIQUE SOLIDE
45	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS VIERGE FT. 11.4X17.6 MM
46	ENVELOPPE BLANCHE ARMEES 27X43 CM AVEC SOUFFLETS 3CM FABRICATION A LA MAIN AVEC BANDE SECURITE ROUGE
47	ENVELOPPE BLANCHE ARMEES 37X45 CM AVEC SOUFFLETS 4 CM AVEC BANDE SECURITE ROUGE
48	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS IMPRESSION R"V" QUADRE COULEUR FT. 11.4X17.6 MM
49	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS IMPRESSION R"V" QUADRE COULEUR FT. 16.2X22.9 MM
50	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS IMPRESSION R"V" QUADRE COULEUR FT. 22.9X32.4 MM
51	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS IMPRESSION R"V" QUADRE COULEUR FT. 26X36 MM
52	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS IMPRESSION R"V" QUADRE COULEUR FT. 31X41 MM
53	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS IMPRESSION R"V" QUADRE COULEUR FT. 37X45 MM
54	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS VIERGE FT. 16.2X22.9 MM
55	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS VIERGE FT. 22.9X32.4 MM
56	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS VIERGE FT. 26X36 MM
57	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS VIERGE FT. 31X41 MM
58	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS VIERGE FT. 37X45 MM
59	ENVELOPPE FT 22X34 MM SUR PAPIER MARTELE 250 GRS IMPRESSION QUADRI
60	ENVELOPPE FT 26X18 MM SUR PAPIER MARTELE 250 GRS IMPRESSION QUADRI
61	ENVELOPPE FT 26X36 MM SUR PAPIER MARTELE 250 GRS IMPRESSION QUADRI
62	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 130*190 MM PAPIER TYVEC 55-60 GRS
63	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 160*230 MM PAPIER TYVEC 55-60 GRS
64	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 260*360 MM PAPIER TYVEC 55-60 GRS
65	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 370*450 MM PAPIER TYVEC 55-60 GRS
66	ETIQUETTES ADHESIVES OPAQUES BLANCHES AUTOCOLLANTE 16 TICKETS PAR PAGE DE A4 COMPATIBLE AVEC LES IMPRIMANTES LASER, COPIEUR ET JET D'ENCRE.



67	ETIQUETTES ADHESIVES OPAQUES BLANCHES AUTOCOLLANTE 8 TICKETS PAR PAGE DE A4 COMPATIBLE AVEC LES IMPRIMANTES LASER, COPIEUR ET JET D'ENCRE.
68	DRAPEAU POUR BUREAU AVEC SUPPORT EN CUIVRE NICKLE COULEUR DOREE EN TISSUS PREMIER CHOIX - DIM SUPPORT 41 CM DE HAUTEUR ET 10,5 CM DE DIAMETRE DE LA BASE.
69	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON BLEU AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU
70	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON JAUNE AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU
71	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON ROSE/ROUGE AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU
72	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON VERT AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU
73	FEUILLES D'EXAMEN EN ARABE DE 8 PAGES FORMAT A3 SUR PAPIER BLANC 90 GRS AGRAPHE AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU
74	FEUILLES D'EXAMEN EN FRANCAIS DE 8 PAGES FORMAT A3 SUR PAPIER BLANC 90 GRS AGRAPHE AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU
75	STYLO SURLIGNEUR FLUORESCENT, POINTE BISEAUTE 5 MM DIFFERENTES COULEURS
76	GOMME NOIR AVEC FOURREAU EN CARTON SANS LATEX RECTANGULAIRE DIM L*L*H : 6*2*1 CM
77	SUPPORT DRAPEAU FAIT A LA MAIN : BASE EN CUIVRE CISELEE A LA MAIN. SPECIFICITES GEOMETRIQUES DE LA BASE : MONTURE RONDE CONCAVE DE 42CM DE DIAMÈTRE, SUPERPOSEE D'UN APPUI BISEUTE DE 25 CM DE DIAMÈTRE ET DE 11 CM MINIMUM EN TÊTE ET DE 40 CM MINIMUM DE HAUTEUR. UNE HAMPE EN CUIVRE CISELEE A LA MAIN DE 2 METRE DE LONGUEUR AVEC BASE SPHERIQUE DE 4 CM DE DIAMÈTRE, ET POINTE EN ETOILE A 5 BRANCHES DU DRAPEAU MAROCAIN DE 19 CM DE LONGUEUR. TISSUS DRAPEAU EN VELOURS PREMIER CHOIX BORDE (DIM : 1,2 M * 1,5 M) BARRE D'APPUIS OVALE DE 50 CM SOUDER SUR LA HAMPE
78	MARQUEUR NON-PERMANENT BLEU, POINTE BISEAUTE 2+5 MM, ENCRE INDELEBILE
79	MARQUEUR NON-PERMANENT NOIR, POINTE BISEAUTE 2+5 MM, ENCRE INDELEBILE
80	MARQUEUR NON-PERMANENT ROUGE, POINTE BISEAUTE 2+5 MM, ENCRE INDELEBILE
81	MARQUEUR NON-PERMANENT VERT, POINTE BISEAUTE 2+5 MM, ENCRE INDELEBILE
82	PAPIER BLANC MULTIFONCTIONS DE FORMAT A3, 80 G/M ² , CERTIFIE ISO, DE MARQUE NAVIGATOR OU EQUIVALENT
83	PAPIER BLANC MULTIFONCTIONS DE FORMAT A4, 80 G/M ² , CERTIFIE ISO, DE MARQUE NAVIGATOR OU EQUIVALENT
84	PAPIER ENTETE SUR PAPIER BLANC 90 GRS FT A4 IMPRESSION QUADRI COULEUR
85	PARAPHEUR 12 VOLETS - COUVERTURE EN CARTON DURE REMBORDEE EN SIMILI AVEC UNE PORTE ETIQUETTE -INTERIEURE 2 TROUS DOS EXTENSIBLE RENFORCES PAR LA TOILE
86	PARAPHEUR 18 VOLETS - COUVERTURE EN CARTON DURE REMBORDEE EN SIMILI AVEC UNE PORTE ETIQUETTE -INTERIEURE 2 TROUS DOS EXTENSIBLE RENFORCES PAR LA TOILE
87	PARAPHEUR 24 VOLETS - COUVERTURE EN CARTON DURE REMBORDEE EN SIMILI AVEC UNE PORTE ETIQUETTE -INTERIEURE 2 TROUS DOS EXTENSIBLE RENFORCES PAR LA TOILE
88	POCHETTE COINS A4 MATIERE EN PVC TRANSPARENTE, MARQUE LEITZ 4100 OU EQUIVALENT
89	POCHETTES PERFOREE 11 TROUS EN POLYPROPYLÈNE LISSE 9/100 TRANSPARENT A4 - 80 MICRON MARQUE ATLAS OU EQUIVALENT
90	PORTE BLOC NOTE A PINCE POUR PAPIER A4 SUPPORT EN PLEXIGLACE OU PLASIQUE TRANSPARENT



91	PORTE DOCUMENTS SUR-MESURE EN CUIR POLYURETHANE COULEUR : BORDEAUX DIMENSIONS : 35,5X26 SOUFFLET : 6 A 7 CM FINITIONS : POIGNEES RETRACTABLES A L'INTERIEUR DU PORTE DOCUMENT DOUBLES POCHE DOCUMENTS SUR LES DEUX FACES EXTERIEURES SURPIQÛRE TON SUR TON SUR LES CONTEURS A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR GARNITURE INTERIEURE EN CUIR POLYURETHANE 3 POCHE ET EMBLEMENTS CARTES DE VISITE ET STYLO.
92	PORTE-NOM EN PLEXIGLAS DE QUALITE. DIMENSIONS : 20 CM (LARGEUR) X 10,5 CM (HAUTEUR) 2 MM EPAISSEUR
93	PORTE VUE DE 100 POCHETTES TRANSPARENTES / CAPACITE 200 F AVEC UNE POCHE DE PERSONNALISATION EN PREMIERE DE COUVERTURE, TYPE DE POCHE CRISTAL LISSE HAUTE TRANSPARENCE DIFFERENTES COULEURS -DE MARQUE VIQUEL OU EQUIVALENT
94	PORTE VUE DE 50 POCHETTES TRANSPARENTES / CAPACITE 100 F AVEC UNE POCHE DE PERSONNALISATION EN PREMIERE DE COUVERTURE, TYPE DE POCHE CRISTAL LISSE HAUTE TRANSPARENCE DIFFERENTES COULEURS -DE MARQUE VIQUEL OU EQUIVALENT
95	POUBELLE EN MAILLE METAL NOIR H 33/34 CM - DIAMETRES PARTIE HAUTE 29/30 CM
96	REGLÉ 40 CM EN PLASTIQUE TRANSLUCIDE GRADUEE PLATE DE MARQUE DELI OU EQUIVALENT
97	ROULEAU DE SCOTSH D'EMBALLAGE TRANSPARENT 48 MM x 100 METRES
98	ROULEAUX DE FILM A BULLES D'AIR EN PLASTIQUE DE HAUTE QUALITE POUR UN EMBALLAGE LOGISTIQUE SUPERIEUR ROULEAUX DE 100 METRES
99	RUBAN ADHESIF DOUBLE FACE 12 MM * 12 M
100	RUBAN ADHESIF DOUBLE FACE 24 MM * 12 M
101	RUBAN SATIN BLANC/ROUGE/VERT AVEC TEXTE DORE EPAISSEUR 13 MM - LONGUEUR 20 METRE
102	RUBAN SATIN BLANC/ROUGE/VERT AVEC TEXTE DORE EPAISSEUR 25 MM - LONGUEUR 20 METRE
103	SAC EN PAPIER COUCHE MAT PREMIUM 300 GM FICELLE NOIR AVEC ARRET DE FIL PELLICULAGE MAT SAC DIM 28*39,5*8,5 CM
104	SAC EN PAPIER COUCHE MAT PREMIUM 300 GM FICELLE NOIR AVEC ARRET DE FIL PELLICULAGE MAT SAC DIM 33,5*24,5*10 CM
105	SAC EN PAPIER COUCHE MAT PREMIUM 300 GM FICELLE NOIR AVEC ARRET DE FIL PELLICULAGE MAT SAC DIM 38*44*12 CM
106	SCOTCH DE BUREAU 19 MM * 33 M TRANSPARENT MARQUE CAMAT OU EQUIVALENT
107	ENSEMBLE DE BUREAU, 04 ELEMENTS EN CROUTE DE CUIR COULEUR NOIR INTERIEUR FAUX DAIN. SOUMAIN DIM (60/41.5 CM), PORTE ENVELOPPE, POT CRAYON PORTE EPHEMERIDE.
108	STYLO A BILLE BLEU MARQUE BIC OU EQUIVALENT
109	STYLO A BILLE NOIR MARQUE BIC OU EQUIVALENT
110	STYLO A BILLE ROUGE MARQUE BIC OU EQUIVALENT
111	STYLO A BILLE VERT MARQUE BIC OU EQUIVALENT



112	TABLEAU DE CONFERENCE FLIP SHART SURFACE MAGNETIQUE EFFAÇABLE A SEC GRAND FORMAT, CROCHETS AJUSTABLES TOUT TYPES DE BLOC PAPIER, DIMENSIONS : 690 X 1900 X 745 MM / POIDS : 15 KG, DIMENSIONS ECRITURE (H X L) : 100 X 70 CM.
113	TUBE DE COLLE LIQUIDE TRANSPARENT 35 CC OU 35 G DE MARQUE UHU OU EQUIVALENT
114	CLE DOUBLE CONNECTIQUE USB 16GB, VITESSES USB 3.1 (MINIMUM) ALLANT JUSQU'A 130 MO/S, CONNECTEUR USB REVERSIBLE TYPE C ET TYPE A REPONDANT COMPATIBLE WINDOWS VISTA®, WINDOWS 7, WINDOWS 8, WINDOWS 10, MAC OS AVEC EMBALLAGE ORIGINAL



CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX A.O.O.I n° : 15/2025

PRIX N°	ARTICLE	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
1	AGRAFEUSE	UNITE	300		
2	ARRACHE AGRAFE	UNITE	300		
3	RUBAN BLANC CORRECTEUR ROLLER	UNITE	400		
4	BLOC POSTIT CUBE 4 COULEURS 75x75 MM	UNITE	600		
5	BOBINE DE CERCLAGE EN POLYPROPYLÈNE BLANC	UNITE	10		
6	BOITE D'ARCHIVE EN CARTON ONDULE LIVRER A PLAT ET CONDITIONNE PAR CERCLAGE IMPRESSION NOIR. DOS 120 MM FORMAT : 375*295 MM	UNITE	12500		
7	BOITE D'ARCHIVE EN CARTON ONDULE LIVRER A PLAT ET CONDITIONNE PAR CERCLAGE IMPRESSION NOIR. DOS 80 MM FORMAT : 345*255 MM	UNITE	6250		
8	BOITES D'ARCHIVES EN PLASTIQUE 32,5 X 24.5 DOS 04	UNITE	400		
9	BOITES D'ARCHIVES EN SIMILI CUIR GAUFRE BLEU ROYAL DOS 12 CM AVEC IMPRESSION LOGO	UNITE	50		
10	BOITES D'ARCHIVES EN SIMILI CUIR GAUFRE GRIS CLAIR DOS 12 CM AVEC IMPRESSION LOGO	UNITE	30		
11	BOITES D'ARCHIVES EN SIMILI CUIR GAUFRE MARRON DOS 12 CM AVEC IMPRESSION LOGO	UNITE	300		
12	BONDE ELASTIQUE FORMAT (120X3 MM) SACHET DE 300 G	PAQUET	50		
13	CALCULATRICE DE BUREAU 14 CHIFFRES	UNITE	100		
14	CARTON D'EMBALLAGE DOUBLE CANNELURE LONGUEUR : 55 CM / LARGEUR : 42 CM / HAUTEUR : 32 CM	UNITE	1000		
15	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET COLOP E 30	UNITE	50		
16	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET COLOP E 40	UNITE	50		
17	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET COLOP R40	UNITE	50		
18	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET TRODA 49/12	UNITE	100		



19	CASSETTES D'ENCRAGE COMPATIBLE AVEC CACHET TRODA 49/13	UNITE	50		
20	CD-R 700 MB 52X AVEC POCHETTE EN PLASTIQUE SOLIDE	UNITE	1000		
21	CHEMISE AVEC POCHETTES COULEUR BLEU ET IMPRESSION NOIR	UNITE	500		
22	CHEMISE AVEC POCHETTES COULEUR JAUNE ET IMPRESSION NOIR	UNITE	200		
23	CHEMISE BULLE DOUBLE BLANCHE	PAQUET DE 250	100		
24	CHEMISE BULLE EN PAPIER TWILL	PAQUET DE 250	50		
25	CHEMISE CARTONNEE PELLICULAGE MAT AVEC IMPRESSION COULEUR	UNITE	1000		
26	CHEMISE CARTONNEE SUR PAPIER TWILL CREME	UNITE	1000		
27	CHEMISE MARTELEE AVEC LOGO	PAQUET DE 50	100		
28	CHEMISES BULLE DOUBLE BLANC	PAQUET de 250	600		
29	CHEMISES BULLE DOUBLE DIFERENT COULEURS	PAQUET de 125	600		
30	CHEMISES CARTONNEE 10 COULEURS ASSORTIES	PAQUET de 100	600		
31	CHEVALET EN HETRE MASSIF DE QUALITE SUPERIEURE VERNIS EN MARRON FONCE	UNITE	20		
32	CISEAU	UNITE	400		
33	COLLE EN BÂTON (STIC)	UNITE	600		
34	COMPOSTEUR AUTOMATIQUE 8 CHIFFRES	UNITE	30		
35	CORBEILLE SUPER POSABLE METAL 3 ETAGES NOIR	UNITE	200		
36	CORRECTEUR STYLO	UNITE	400		
37	CRAYON GRAPHITE AVEC GOMME	UNITE	1000		
38	CUTTER	UNITE	200		
39	DEVIDOIR SCOTCH BUREAU COULEUR UNI	UNITE	100		
40	DISTRIBUTEURE DE TROMBONNES	UNITE	200		
41	DRAPEAU DU MAROC 70 / 80 CM AVEC BATON EN BOIS	UNITE	100		
42	DRAPEAU DU MAROC EN TISSU 100/150 CM	UNITE	50		
43	DRAPEAU DU MAROC EN TISSU 150/200 CM	UNITE	50		
44	DVD-R 4,7 GB DATA 1-13X SPEED AVEC POCHETTE EN PLASTIQUE SOLIDE	UNITE	1000		



45	ENVELOPPE BLANCHE 100 GRS VIERGE FT. 11.4X17.6 MM	UNITE	5000		
46	ENVELOPPE BLANCHE ARMEES 27X43 CM AVEC SOUFFLETS 3CM FABRICATION A LA MAIN AVEC BANDE SECURITE ROUGE	UNITE	200		
47	ENVELOPPE BLANCHE ARMEES 37X45 CM AVEC SOUFFLETS 4 CM AVEC BANDE SECURITE ROUGE	UNITE	200		
48	ENVELOPPE BLANCHE IMPRESSION R°V° QUADRE COULEUR FT. 11.4X17.6 MM	PAQUET DE 500	40		
49	ENVELOPPE BLANCHE IMPRESSION R°V° QUADRE COULEUR FT. 16.2X22.9 MM	PAQUET DE 250	40		
50	ENVELOPPE BLANCHE IMPRESSION R°V° QUADRE COULEUR FT. 22.9X32.4 MM	PAQUET DE 250	50		
51	ENVELOPPE BLANCHE IMPRESSION R°V° QUADRE COULEUR FT. 26X36 MM	PAQUET DE 250	50		
52	ENVELOPPE BLANCHE IMPRESSION R°V° QUADRE COULEUR FT. 31X41 MM	PAQUET DE 100	40		
53	ENVELOPPE BLANCHE IMPRESSION R°V° QUADRE COULEUR FT. 37X45 MM	PAQUET DE 100	40		
54	ENVELOPPE BLANCHE VIERGE FT. 16.2X22.9 MM	PAQUET DE 250	60		
55	ENVELOPPE BLANCHE VIERGE FT. 22.9X32.4 MM	PAQUET DE 250	60		
56	ENVELOPPE BLANCHE VIERGE FT. 26X36 MM	PAQUET DE 250	60		
57	ENVELOPPE BLANCHE VIERGE FT. 31X41 MM	PAQUET DE 100	20		
58	ENVELOPPE BLANCHE VIERGE FT. 37X45 MM	PAQUET DE 100	20		
59	ENVELOPPE FT 22X34 MM SUR PAPIER MARTELE IMPRESSION QUADRI	PAQUET DE 50	40		
60	ENVELOPPE FT 26X18 MM SUR PAPIER MARTELE IMPRESSION QUADRI	PAQUET DE 50	40		
61	ENVELOPPE FT 26X36 MM SUR PAPIER MARTELE IMPRESSION QUADRI	PAQUET DE 50	40		
62	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 130*190 MM	UNITE	1000		
63	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 160*230 MM	UNITE	1000		



64	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 260*360 MM	UNITE	1000		
65	ENVELOPPE POCHETTE BLANCHE IMPERMEABLE RESISTANT A LA DECHIRURE FERMETURE SECURISE BANDE ROUGE FORMAT 370*450 MM	UNITE	1000		
66	ETIQUETTES ADHESIVES OPAQUES BLANCHES AUTOCOLLANTE 16 TICKETS/ A4	PAQUET DE 100	100		
67	ETIQUETTES ADHESIVES OPAQUES BLANCHES AUTOCOLLANTE 8 TICKETS/ A4	PAQUET DE 100	100		
68	FANION DRAPEAU POUR BUREAU AVEC SUPPORT EN CUIVRE	UNITE	100		
69	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON BLEU AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU	PAQUET de 250	40		
70	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON JAUNE AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU	PAQUET de 250	40		
71	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON ROSE AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU	PAQUET de 250	40		
72	FEUILLES DE PAPIER BROUILLON VERT AVEC IMPRESSION DE LOGO EN BLEU	PAQUET de 250	40		
73	FEUILLES D'EXAMEN EN ARABE DE 8 PAGES FORMAT A3	PAQUET de 50	200		
74	FEUILLES D'EXAMEN EN FRANCAIS DE 8 PAGES FORMAT A3	PAQUET de 50	200		
75	FLUORESCENT DIFFERENTES COULEURS	PAQUET DE 4	300		
76	GOMME	UNITE	200		
77	GRANDE SOCLE EN CUIVRE AVEC DRAPEAU MAROCAIN	UNITE	25		
78	MARQUEUR NON PERMANENT BLEU	UNITE	300		
79	MARQUEUR NON PERMANENT NOIR	UNITE	300		
80	MARQUEUR NON PERMANENT ROUGE	UNITE	300		
81	MARQUEUR NON PERMANENT VERT	UNITE	300		
82	PAPIER BLANC MULTIFONCTIONS DE FORMAT A3	PAQUET DE 500	50		
83	PAPIER BLANC MULTIFONCTIONS DE FORMAT A4, 80 G/M ²	PAQUET DE 500	4000		
84	PAPIER ENTETE SUR PAPIER BLANC 90 GRS FT A4 IMPRESSION QUADRI COULEUR	PAQUET DE 250	200		
85	PARAPHEUR 12 VOILETS	UNITE	50		
86	PARAPHEUR 18 VOILETS	UNITE	50		



87	PARAPHEUR 24 VOILETS	UNITE	50		
88	POCHETTE COINS TRANSPARENT A4	PAQUET de 100	200		
89	POCHETTES PERFOREE 11 TROUS A4	PAQUET de 100	300		
90	PORTE BLOC NOTE A PINCE FORMAT A4	UNITE	100		
91	PORTE DOCUMENTS SUR-MESURE EN CUIR POLYURETHANE AVEC POIGNEES RETRACTABLES A L'INTERIEU	UNITE	200		
92	PORTE NOM EN PLEXIGLACE	UNITE	100		
93	PORTE VUE DE 100 POCHETTES TRANSPARENTES	UNITE	500		
94	PORTE VUE DE 50 POCHETTES TRANSPARENTES	UNITE	500		
95	POUBELLE EN MAILLE METALLIQUE	UNITE	100		
96	REGLE 40 CM	UNITE	300		
97	ROULEAU DE SCOTSH D'EMBALLAGE TRANSPARENT 100 METRES	UNITE	400		
98	ROULEAUX DE FILM A BULLES D'AIR EN PLASTIQUE DE HAUTE QUALITE POUR UN EMBALLAGE LOGISTIQUE SUPERIEUR RLX DE 100 METRES	UNITE	10		
99	RUBAN ADHESIF DOUBLE FACE 12 MM * 12 M	UNITE	200		
100	RUBAN ADHESIF DOUBLE FACE 24 MM * 12 M	UNITE	200		
101	RUBAN SATIN BLANC/ROUGE/VERT AVEC TEXTE DORE EPAISSEUR 13 MM - LONGUEUR 20 METRE	UNITE	40		
102	RUBAN SATIN BLANC/ROUGE/VERT AVEC TEXTE DORE EPAISSEUR 25 MM - LONGUEUR 20 METRE	UNITE	40		
103	SAC DIM 28*39,5*8,5 CM	UNITE	1200		
104	SAC DIM 33,5*24,5*10 CM	UNITE	1000		
105	SAC DIM 38*44*12 CM	UNITE	1000		
106	SCOTCHE BUREAU 19 MM X 33 METTRE	UNITE	500		
107	SOUS-MAIN EN CUIRE COMPLET (4 PIECES)	UNITE	200		
108	STYLO A BILLE BLEU	PAQUET de 50	200		
109	STYLO A BILLE NOIR	PAQUET de 50	200		
110	STYLO A BILLE ROUGE	PAQUET de 50	50		
111	STYLO A BILLE VERT	PAQUET de 50	200		
112	TABEAU NOBO FLIP CHART	UNITE	10		



113	TUBE DE COLLE LIQUIDE 35 G	UNITE	500		
114	USB MINIMUM 16 GO AVEC PORT TYPE C ET TYPE A	UNITE	1000		
		Total HT			
		TVA 20%			
		Total TTC			

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de

.....
 Dirhams Toutes Taxes Comprises



Objet : « L'acquisition de fournitures de bureau pour le compte des juridictions financières en lot unique ».

Imputation budgétaire :

.....

Pour un montant de :

.....

.....

LU ET ACCEPTE PAR

LA COUR DES COMPTES
DRESSE PAR

LA COUR DES COMPTES
APPROUVE PAR

Rabat, le :

